



Motion du CSE Réseau France 3 sur les matinales de France Bleu

Les élus du CSE réseau France 3 ont appris, en dehors de l'instance, la généralisation du déploiement des matinales filmées de France Bleu sur les antennes régionales de France 3, alors que le bilan des pilotes de Toulouse et de Nice n'a pas été présenté en CSE.

Alors que du côté de Radio France, le projet rencontre de légitimes inquiétudes qui s'expriment actuellement dans un préavis de grève avec lequel nous sommes solidaires, du côté de France Télévisions, la direction arrive face aux élus sans documents, avec des informations parcellaires et parfois approximatives.

Le projet a pourtant tous les ingrédients d'un projet d'important, tel que défini dans l'article L.2312-8 du code du travail. En l'occurrence, les implications sont multiples : économiques et financières, en matière d'organisation du travail et de charge de travail, en matière de validation éditoriale et des droits des auteurs des images. Ce projet est susceptible d'avoir des conséquences sur les conditions de travail et la santé des salariés des antennes régionales de France 3.

En conséquence, les élus demandent une information/consultation en bonne et due forme, avant le déploiement de nouvelles matinales sur des zones supplémentaires, sous peine de se retrouver dans une situation d'entrave.

**Adopté à l'unanimité.
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 23 mai 2019